



Suite à l'absence de quorum le 08 décembre 2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-7, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 15 décembre 2025 à 20 heures 00
Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR :

PV du 30/09/2025 soumis à l'approbation

Délibérations :

1. Décision modificative N°2 Budget ville
2. Autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2026 pour les dépenses d'investissement du budget ville
3. Réaffirmation des garanties d'emprunt, souscrits par OPH77, au profit de la SEM HABITAT 77 suite à la fusion-absorption de l'OPH par la SEM (montant total de 2 338 895.00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 21 logements rue du Dr Roux à Montry)
4. Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires – IHTS
5. Participation de la commune à la protection sociale complémentaire santé des agents titulaires et contractuels
6. Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds
7. Autorisation de signature de la convention relative aux modalités de prise en charge de prestations de services informatique pour la solution logicielle oxalis / expert et du guichet numérique des autorisations d'urbanisme
8. Autorisation de signature de l'acte authentique de constitution de servitude au profit de ENEDIS
9. Projet d'aménagement d'un parking gratuit près de la gare SNCF
10. Avis du conseil municipal sur le retrait de la commune de TRILBARDOU du Syndicat Intercommunal du Collège d'Esbly (S.I.C.E.S)

Fait à Montry, le 10 décembre 2025
Le Maire,

Françoise SCHMIT

